



Procès verbal du conseil d'établissement extraordinaire du 28 avril 2020

Participants (en visio-conférence sur TEAMS) :

Membres de droit :

M. Commenville, Chef d'établissement
M. Braun, Directeur de l'école primaire
M. Bouchet, Directeur des Services Administratifs et Financiers
M. Lechevalier, Proviseur Adjoint
M. Lopès, Conseiller Principal d'Education
Mmes Leauté, Randon-Becker, et M. Charmillon, représentants des enseignants du 1^{er} degré
Mme Hahner, représentante des personnels non enseignants
Mmes Bech, Hills, Halle-Guet, et M. Noblet, représentants des parents
Mme Folke, Duport, représentantes enseignants du second degré
Mmes Schroeder, Krüger, représentantes des élèves

Membres invités :

Mme Trimbach-Rognon, Consul Général de France à Francfort
MM. Langlet et Chiron Conseillers Consulaires
Mme Kerjean, Vice-présidente du CVL

Membres Excusés :

Mme Picault, COCAC adjointe, Mme Henry, Conseiller Consulaire

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 16h30.

Le secrétariat de séance est assuré par les représentants des parents d'élèves et par M. Commenville (Proviseur) pour la direction, et. L'ordre du jour porte sur la réouverture du LfVH.

Monsieur le proviseur ouvre la séance en précisant qu'il réunit ce conseil d'établissement extraordinaire dans des délais très serrés et inhabituels pour répondre au calendrier de notre tutelle concernant la réouverture du LfVH. Il annonce que l'ordre du jour unique de cette séance est la réouverture du Lycée Français Victor Hugo.

Les représentants des enseignants du primaire et du secondaire font une déclaration préliminaire. Cf. doc. ci-joint

Le Proviseur rappelle que les instances suivantes ont été réunies dans un délai très court, à la demande de l'Ambassade de France à Berlin, dès la fin des congés scolaires :

- Conseil des maîtres extraordinaire : lundi 27/04 à 14h
- Conseil pédagogique extraordinaire : lundi 27/04 à 16h
- Conseil du second degré extraordinaire : mardi 28/04 à 10h
- CHSCT extraordinaire : mardi 28/04 à 14h30
- Conseil d'établissement extraordinaire : mardi 28/04 à 16h30

Le conseil de ce jour doit se prononcer via un vote pour avis sur la date de réouverture progressive du lycée. L'autorisation de réouverture dans son principe même doit être donnée par l'Ambassadrice après avis du Ministère des Affaires Etrangères. Cette décision du poste diplomatique devrait parvenir au Lycée dans les jours à venir.

Le Proviseur évoque ensuite les mesures sanitaires qui s'imposent au lycée édictées par le Land de Hesse (plan du 22.04.2020). La réouverture progressive du lycée ne se fera que si les conditions d'hygiène et de sécurité sont réunies pour les élèves et les personnels.

Pour rappel, l'école à distance a été mise en place à partir du 16 mars et continuera pour chaque classe jusqu'à la reprise des cours en présentiel.

Concernant les dispositions sanitaires

Dans toute l'Allemagne depuis le 27.04, le port du masque est fortement recommandé notamment dans les écoles ; la CHSCT réunie plus tôt dans l'après-midi a demandé à ce qu'une protection « bouche-nez » soit demandée dans toute l'enceinte de l'établissement. Une réflexion sera menée pour les plus jeunes élèves en commission hygiène et sécurité la semaine prochaine. A ce sujet il est précisé que 3 x 50 masques et 3 x 5 l de gel hydroalcoolique ont été gracieusement distribués par le Schulamt de Francfort dimanche 26.04. Le Proviseur remercie MM. Kleiser et Wegener qui se sont rendus au Schulamt un dimanche pour récupérer ce matériel.

Le principe de distanciation sociale (élèves distants d'au moins 1,5 m, 15 élèves maximum dans une classe de taille normale, éviter les croisements de flux, horaires d'entrée et de sortie décalés...) doit s'appliquer. Les agents du lycée réagencent actuellement les classes conformément à ces instructions. Des photos de classes "prototypes" sont présentées au Conseil. Les flux de circulation dans l'établissement seront également à revoir. Une modification des emplois du temps sera inévitable pour diverses raisons :

- les enseignants vulnérables pourront continuer leur enseignement à distance (8 professeurs ont produit des justificatifs à ce jour)
- la limitation de 15 élèves maximum par classe de taille ordinaire impose d'accueillir des groupes de classe par alternance (selon un rythme qui sera déterminé lors des conseils pédagogiques la semaine prochaine).

Le Proviseur précise que les équipes enseignantes vont être réunies par cycle en début de semaine prochaine pour que le plan de réouverture soit adapté aux différents âges des élèves. A la suite de ces travaux, la direction établira un calendrier prévisionnel de réouverture pour toutes les classes.

Le lycée ne dispose actuellement pas du matériel nécessaire pour organiser une prise de température des élèves (action non demandée par les autorités locales à ce jour et rupture d'approvisionnement chez les fournisseurs de thermomètres flash).

Toutes ces consignes, réaménagements, nouveaux flux de circulation, nouvelle organisation des cours, seront rassemblés dans un protocole d'accueil en cours d'écriture. Ce document très important sera remis aux personnels, aux élèves et aux familles avant la réouverture de l'établissement. Le Proviseur souligne que les habitudes de vie au lycée seront profondément modifiées, et que les élèves devront y être préparés par les enseignants et les parents avant de pouvoir procéder à tout retour en présence à l'école.

M. le Proviseur évoque ensuite la problématique de la restauration dans ce contexte inédit. Plusieurs hypothèses, qui ne sont pas encore tranchées seront à travailler avec le prestataire et dans les instances. Il semble évident que le restaurant scolaire ne pourra pas rouvrir en l'état ; idem pour le kiosque des lycéens à cause de la distanciation sociale. Donc il faut réfléchir autrement, par exemple autoriser plus largement les lunches-boxes apportées par les élèves, ou fournir des repas froids. Des emplois du temps « à l'allemande » sont envisageables (cours en présentiel sur une demi-journée) ; plus les enfants sont petits plus la question des repas se pose. Toutes ces pistes restent à discuter. Recréations et temps de pause doivent être également réinventés.

Quelles classes sont concernées par la réouverture du 11 mai ?

Priorité sera donnée aux classes de Terminales, de 1ères puis de 3èmes ; les CM2 pour le 1^{er} degré.

Cette première rentrée aura valeur de test pour repérer les failles du dispositif et leurs corrections immédiates à apporter avant d'accueillir de nouvelles classes. Si tout se passe bien, les autres classes reviendront en présentiel sur une période de 3 à 4 semaines. Comme évoqué précédemment, les jours à venir seront consacrés à la continuité pédagogique et aux réunions de travail sur l'organisation des emplois du temps, des flux d'entrée, de sortie, de circulation. De même, les habitudes vont devoir changer pour tous : les autres personnes que les membres du personnel et les élèves seront seulement admises à entrer sur RDV. Conformément aux directives du Land de Hesse, toutes les sorties et voyages scolaires sont supprimés jusqu'à l'automne, et au-delà, les voyages scolaires pour la prochaine année scolaire.

La question des conditions optimales de sécurité et d'hygiène en maternelles est primordiale et très complexe est évoquée (distanciation, hygiène des jouets...).

La représentante des enseignants rejoint le proviseur en indiquant qu'il s'agit d'une lourde responsabilité pour le chef d'établissement de rouvrir un établissement avec une population appartenant aux classes d'âge les plus touchées en Allemagne (15-59 ans).

Face à la multitude des paramètres à prendre en compte, le Proviseur remercie l'implication totale de tous les personnels, et souligne l'importance du lien permanent à entretenir avec les autorités de la Hesse, avec l'ambassade, le consulat et le travail constructif essentiel avec l'association des parents d'élèves.

Conclusion : le vote de ce soir sur le plan de réouverture doit prendre en compte tous ces paramètres les conditions d'hygiène et de sécurité étant le critère n°1.

Selon le Proviseur adjoint, le travail d'aménagement des emplois du temps a commencé et se poursuivra la semaine prochaine en concertation. Il précise les classes qui reprendront en priorité le 11 mai et la nécessaire phase d'observation du déroulé de cette reprise pour apporter des correctifs immédiats.

Selon le Directeur de l'école primaire, la reprise du primaire doit satisfaire à de fortes exigences en matière de sécurité alors que le nombre de personnel est réduit. Tout est mis en œuvre pour cumuler continuité pédagogique, enseignement en présentiel et garde d'urgence, mais l'équation est difficile.

Le CPE souligne l'engagement de la vie scolaire qui reste 'mobilisée et mobilisable ; les salles à installer par exemple ont été préparées ; la sécurité des élèves est la préoccupation essentielle et le service travaille à

l'élaboration des flux des élèves en ce qui concerne l'accès au lycée, aux toilettes, la circulation dans l'école, etc. Le Proviseur remercie le CPE et son assistante qui ont effectué un travail serré de suivi durant l'enseignement à distance, en lien avec les professeurs principaux, en prenant contact avec chaque famille pour lesquels les enseignants s'inquiétaient de ne plus être en contact avec quelques élèves. La même démarche a été initiée par le Directeur de l'école et sa secrétaire pour les élèves de l'école primaire ; ils en sont également remerciés.

Le Directeur des services administratif et financier évoque le travail en cours d'approvisionnement (des visières présentées par le Proviseur ont été commandées pour chaque personnel par exemple), d'aménagement des salles, de la réflexion pour assurer l'hygiène du matériel technique et informatique, le plan de désinfection et d'entretien à mettre en œuvre.

Le conseiller consulaire évoque les points suivants avant de passer au vote pour avis :

- le calendrier des vacances d'été :
Le Proviseur précise qu'il n'est pas envisagé de modifier le calendrier scolaire. Seule une mesure de sécurité invoquée par les autorités locales pourrait le modifier.
- Le péricolaire va -t-il rouvrir ? Les associations gestionnaires sont soumises à l'autorisation des autorités allemandes dont elles dépendent. Le directeur de l'école primaire reste en lien avec nos partenaires.
- Qu'est-il prévu en remplacement de la réunion pour l'entrée en sixième des CM1/CM2 en filière classique et internationale ? Devant l'impossibilité de tenir cette réunion en présentiel, une information va être communiquée aux parents par le proviseur adjoint, après avis des représentants des parents d'élèves. Le proviseur adjoint se tiendra à la disposition des parents concernés pour toute question supplémentaire.
- Le lycée va -t-il mettre en place un service de garde d'urgence pour les maternelles ? Le Proviseur indique que notre maternelle n'étant pas homologuée par les autorités locales, le Schulamt a confirmé que le LFVH n'a pas cette obligation. Il souhaiterait toutefois pouvoir le faire pour les parents exerçant des professions prioritaires, avant la reprise des cours en présentiel. Il informe les membres du conseil d'établissement que le refus en service d'accueil d'urgence des élèves de maternelle n'est pas un choix, mais une mesure qui s'impose car les conditions sanitaires et d'encadrement ne sont pas réunies à ce jour. Ce service fonctionne pour les élèves du CP à la 6^{ème}.
- Le conseiller consulaire évoque ensuite la prochaine réunion du CE (07/05) sur le compte financier du Lycée, l'importance des frais de personnel dans le budget ; le conseiller met l'accent sur un risque financier potentiel si des familles ne réinscrivent pas leurs enfants l'année prochaine pour raisons économiques. M. le Proviseur en profite pour rappeler que la possibilité d'accueillir ou non en service d'accueil d'urgence n'a rien à voir avec le fait que la scolarité française à l'étranger soit avec une contribution financière des familles ; cela ne doit pas faire débat car il s'agit bien de conditions sanitaires et d'encadrement insuffisantes à ce jour. Il rappelle également qu'en tant qu'EGD, le chef d'établissement n'a aucun pouvoir sur les droits d'écologie et la facturation qui relèvent de la compétence du Directeur de l'AEFE.

Les représentants des élèves évoquent les points suivants :

- l'Abibac encore à clarifier concernant les épreuves écrites et orales. Le Proviseur répond que les échanges entre la France et les Länder est en cours, et qu'un arbitrage sera prochainement rendu. De plus, la situation sera abordée lors d'une visio conférence à laquelle participera le proviseur avec le chef

de secteur Europe de l'AEFE, l'Inspectrice en charge de la ZECO, et les chefs d'établissements de la zone, jeudi 30.04. En attendant cette réponse, M. Commenville recommande aux élèves de Terminale de continuer à se préparer aux épreuves de l'ABIBAC, par prudence, profitant de la confirmation certaine de la suppression de l'ensemble des autres épreuves.

- Quelles dispositions sont prévues concernant les élèves à risque concernant les notes du contrôle continu, s'ils restent à la maison ? Sur certificat médical, un élève pourra être dispensé de l'enseignement en présentiel. La représentante des personnels enseignants du second degré fait référence aux textes de l'Education Nationale en faveur de l'inclusion des élèves fragilisés. Il y aura un travail de suivi particulier de ces élèves fragilisés, en lien avec les professeurs, la vie scolaire, l'élève et la famille.
- les interrogations concernant la durée du troisième trimestre qui est très courte, et demandent comment les terminales vont être notées. M. le Proviseur précise que le calendrier des jurys d'examen de l'Académie de Strasbourg n'est pas encore connu, mais rappelle que la suppression des épreuves écrites allonge le nombre de semaines de cours jusqu'à la tenue de ces jurys. Le Proviseur adjoint indique que le détail du calcul des livrets scolaires est connu et a été diffusé ; il pourra l'être à nouveau.

Les représentants des parents demandent des précisions :

- Sur les directives des autorités de tutelles, les parents évoquent la réouverture du lycée de Munich. Une uniformisation des modalités de réouverture des lycées français en Allemagne à l'exemple de Munich qui a réouvert le 27.04 est-elle envisagée par l'AEFE ?

M. Le Proviseur puis la représentante des personnels enseignants du second degré rappellent les différences liées aux spécificités réglementaires locales, aux calendriers scolaires, aux conditions sanitaires qui empêchent une standardisation, encore plus spécifiquement en Allemagne. Le proviseur précise que c'est l'objectif d'une instance comme la nôtre de prendre position sur les spécificités locales, qui bien évidemment diffèrent d'un établissement à l'autre. Le proviseur que cette forme d'autonomie est indispensable et bienvenue.

- Concernant les classes prioritaires : les représentants de parents rappellent que les Terminales, premières, troisièmes et CM2 sont donc concernés par le plan de réouverture à partir du 11 Mai. Ils prennent également note de l'absence de restauration scolaire jusqu'à nouvel ordre, Les conditions d'hygiène et de sécurité seront à préciser lors de la prochaine CHSCT prévue le 08 mai prochain.
- Les représentants de parents évoquent également les difficultés des familles des plus jeunes enfants qui doivent reprendre le travail sans solution de garde. Ils soulignent donc le besoin de connaître le plan prévisionnel de rentrée de toutes les classes y compris de maternelles après les conseils pédagogiques par cycles la semaine prochaine.

Une représentante des personnels enseignants du second degré demande aux représentants des parents d'élèves quel rythme leur paraîtrait souhaitable pour les élèves. M. Le Proviseur propose de noter la question, et qu'après sollicitation des autres parents, ce dialogue se fasse dans le cadre des travaux à venir.

Les travaux conduits dans les cinq instances en 24 heures sont unanimes et notent que malgré l'engagement sans faille des personnels et du travail conduit même pendant les congés, les conditions sanitaires, de protection des personnels et des élèves, ainsi qu'organisationnelles ne sont pas réunies pour envisager une réouverture le 4 mai. Les mesures de distanciation sociale liées à celles de protection des personnes à risque (élèves et personnels) impose la refonte des emplois du temps et une nouvelle organisation inédite du temps scolaire, articulée entre présentiel et distanciel.

Les instances ont retenu comme prioritaires les niveaux « terminale, première et troisième » au second degré, ainsi que « CM2 » au premier degré. Les autres niveaux seront intégrés progressivement aux cours en présentiel, après observation des premiers retours dans les instances et mises en place des adaptations qui s'imposeront. A ce stade, il est prévu de maintenir le service d'accueil d'urgence en parallèle, du CP à la 6^{ème}.

Le programme de reprise progressive sera élaboré en concertation dans les instances qui se réuniront de la façon suivante :

- CHSCS extraordinaire : lundi 4/5 à 16h
- Conseil pédagogique "élargi" lycée : mardi 5/5 à 16h
- Conseil pédagogique "élargi" cycle 4 : mercredi 6/5 à 16h
- Conseil de cycle 3 : mardi 5/5 à 10h
- Conseil de cycle 2 : mercredi 6/5 à 10h
- Conseil de cycle 1 : jeudi 7/5 à 10h
- Conseil d'établissement : jeudi 7/5 à 16h
- CHSCT : vendredi 8/5 à 10h

A l'issue des débats, le chef d'établissement propose au vote pour avis : « une réouverture progressive à compter du 11 mai. Cette réouverture est conditionnée à la mise en place de protocoles visant la protection des personnes, ainsi qu'au respect des normes sanitaires en vigueur pour notre établissement. »

Les quatre représentants de parents soumettent leur vote à condition de clarification des conditions évoquées ci-dessus encore à préciser.

Résultats du vote pour avis (17 membres de droit) :

- 17 pour
- 0 contre
- Pas d'abstention

M. le Proviseur remontra demain ce résultat à l'Ambassadrice pour obtenir la décision de réouverture et espère un retour d'ici la fin de cette semaine.

Mme la Consule Générale salue le travail réalisé par les équipes du LfVH depuis le début de la crise sanitaire.

La séance est levée à 19h.

Le président de séance,



N. Commenville,
Proviseur

La secrétaire de séance,



K. Halle-Guet,
Représentante des parents d'élèves

Déclaration liminaire

CE extraordinaire du 28 avril 2020

Les représentants des équipes enseignantes et pédagogiques tiennent à exprimer leur position sur la crise que nous traversons : cette crise sanitaire qui touche de plein fouet la communauté scolaire.

Les enseignants ont apprécié dans un premier temps l'esprit de solidarité, de communication positive et constructive, avec les parents délégués, esprit qui a permis de soutenir la mise en place de la continuité pédagogique, dans un contexte d'explosion de la charge de travail pour l'ensemble des équipes.

Nous condamnons les débordements touchant des personnels à titre individuel et collectif, dans un espace de conversation public. Cette manière de communiquer est inacceptable et nous sommes pleinement solidaires de tous les collègues, quelle que soit leur fonction dans l'établissement

Les équipes ont besoin de travailler dans la sérénité quelle que soit leur fonction. Il faut chaque jour inventer les solutions de demain, s'adapter à de nouvelles contraintes tout en gérant la continuité pédagogique à distance.

Le stress familial ne saurait être une excuse, certains personnels comprenant fort bien ce que cela signifie d'avoir charge de famille et de télétravailler.

Notre première ligne rouge est donc que tous les collègues soient payés, ce qui nécessite pour les collègues PDL le versement des frais de scolarité.

Nous ne nions pas que certaines familles aient pu rencontrer des difficultés financières à cause de la crise et nous soutiendrons les familles en difficultés lors des commissions des bourses.

L'autre sujet qui soulève l'inquiétude de nos collègues, est la situation sanitaire elle-même.

Sur ce point, nous attendons que toutes les mesures d'hygiène et de sécurité soient prises pour l'ensemble de la communauté scolaire, la sécurité de chacun dépendant de l'application des mesures par chaque individu. C'est un point sur lequel aucune dérogation de notre part n'est envisageable.

Nous n'envisageons pas non plus de confirmer par nos voix l'exposition des collègues même à un risque minimal. Nous sommes représentants des personnels pour protéger les collègues, et non pour les exposer.

Nous sommes également représentants des personnels pour protéger les personnes vulnérables et les personnes à risques. Nous attendons une solidarité exemplaire en ce domaine, comme nous essayerons nous-mêmes de la mettre en place pour nos élèves et nos familles touchés par la vulnérabilité.